



MAIRIE DE CARDET

COMPTE RENDU

**CONSEIL MUNICIPAL**

Du samedi 16 décembre 2023

FOYER COMMUNAL

-08h30 -

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal = 15  
En exercice = 14  
Qui ont pris part à la délibération = 11

Date de la convocation-diffusion

12 décembre 2023

Date d'affichage du CR : 18 décembre 2023

Le 16 décembre 2023, à huit heures trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu exceptionnel du FOYER pour cette séance sous la présidence de M. Fabien CRUVEILLER, Maire.

Etaient Présents :

Mesdames : Laëtitia FOURY, Aube MOURET, Sophie POUJOL, Sylvia VERYHA,

Messieurs : Fabien CRUVEILLER, Philippe PINCHARD, Laurent ROQUE, Stéphane BRIONI, Pierre DURANDET, Didier DURAND

Absents : Jérémy BRITO, John HUISMAN, Nicolas ROME,

Pouvoirs : Catherine BOUCHET à Laurent ROQUE

Secrétaire de séance : Monsieur Laurent ROQUE

**Approbation du compte rendu du précédent Conseil Municipal**

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'approbation du compte rendu du précédent Conseil Municipal. Approuvé.

**Décision modificative 1 sur budget M14**

Madame Sophie POUJOL informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient d'apporter au budget M 14 la modification suivante :

**En section de Dépenses de Fonctionnement**

**Chapitre 66 Charges Financières**

66111 Intérêts réglés à l'échéance + 296.57 €

**Chapitre 65 : Autres Charges de Gestion courante**

65888 Autres Charges de gestion courante - 296.57 €

**En section de Dépenses de Fonctionnement**

**Chapitre 67 Charges Exceptionnelles**

678 Autres Charges Exceptionnelles + 2 883.65 €

**Chapitre 65 : Autres Charges de Gestion courante**

6531 Indemnités - 2 883.65 €

**En section de Dépenses d'Investissement**

**Chapitre 16 Emprunts et dettes assimilées**

1641 Emprunts en euros + 2 066.06 €

**Chapitre 10 Dotations, Fonds divers et reversés**

10226 Taxes d'aménagement et versement sous densité - 2 066.06 €

Le conseil Municipal, à l'unanimité, autorise la décision modificative telle que présentée ci-dessus.

Fin de séance à 9h30